FICHE STRUCTURE PARCOURS de Santé en Gériatrie

Hébergement Temporaire et Permanent

Accueil de Jour – *Site : https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-a-domicile/solutions-daccueil-temporaire/aller-a-laccueil-de-jour*

L'accueil de jour propose un accompagnement individualisé aux personnes accueillies et un soutien aux aidants le plus souvent ; il a pour objectif de permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de rester le plus longtemps dans leur cadre de vie habituel. Elles sont accueillies une à plusieurs journées par semaine et peuvent préserver leur autonomie grâce à des activités adaptées. Ce temps permet également de rompre l'isolement et de permettre aux proches de dégager du temps pour leurs propres occupations.
Le prix à la journée de l'accueil de jour est fixé annuellement par le conseil départemental pour chaque structure proposant cet accueil.
Le transport pour se rendre à l'accueil de jour peut être organisé par la structure, si cela n'est pas le cas, un forfait transport est versé à la famille ou est déduit du tarif journalier.
L'Allocation Personnalisé d'Autonomie (APA) peut être utilisée pour aider au financement de l'accueil de jour.
Le coût restant à charge peut également être financé par

- La caisse de retraite
- La mutuelle
- L'assurance
- Certaines communes dans le cadre des aides extralégales

Pour s'inscrire dans un accueil de jour, il faut prendre contact avec la structure et compléter un dossier d'admission (*https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14732.do*)

- Pôle gérontologique Raymonde Olivier Valibouse - 01 53 48 55 14 - adj-rov@gcsms94.fr – Alfortville – *Site : https://www.gcsms-ehpadpublics94.fr/Accueil-de-jour/3/36/63*
- ABCD 94 - 01 45 13 91 20 - secretariatajour@abcd94.fr - Bonneuil-sur-Marne / Créteil / St-Maur-des-Fossés – *Site : https://www.abcd94.fr/laccueil-de-jour/*
- ARPAVIE - 01 49 56 20 90 - harmeau-mesly.direction@arpavie.fr – Créteil – *Site : https://www.arpavie.fr/residence/residence-le-hameau-de-mesly*
- Résidence de l'Orme - 01 45 11 01 60 - saintmaur@orpea.net - St-Maur-des-Fossés – *Site : https://www.conseildependance.fr/maison-retraite/ehpad/st-maur-des-fosses/val-de-marne-94/residence-de-lorme*
- Fondation Lepoutre - 01 45 14 31 19 - adj-lepoutre@gcsms94.fr - Nogent-sur-Marne – *Site : https://www.gcsms-ehpadpublics94.fr/Accueil-de-jour/3/36/63*
- Fondation Favier - 01 49 83 47 97 - adj-bry@gcsms94.fr - Bry-sur-Marne – *Site : https://www.gcsms-ehpadpublics94.fr/Accueil-de-jour/3/36/63*
- Résidence de la Dame Blanche - 01 43 94 63 57 - adj-db@gcsms94.fr - Fontenay-sous-Bois – *Site : https://www.gcsms-ehpadpublics94.fr/Accueil-de-jour/3/36/63*
- Résidence Amboile - 01 58 08 94 92 - adj-orm@gcsms94.fr - Ormesson-sur-Marne – *Site : https://www.gcsms-ehpadpublics94.fr/Accueil-de-jour/3/36/63*
- Maison Les Lierres - 01 48 71 95 00 - korian.leslierres@korian.fr - Le-Perreux-sur-Marne – *Site : https://www.korian.fr/accueil-de-jour-en-ehpad-pour-favoriser-le-maintien-a-domicile*
- Résidence Gabrielle d'Estrées - 01 45 18 22 00 - gabrielledestrees@fondationpartageetvie.org - Charenton le Pont – *Site : https://www.fondationpartageetvie.org/jcms/fla_5046/nos-accueils-de-jour*

Résidence autonomie – *Site : https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/changer-de-logement/vivre-dans-une-residence-avec-services-pour-seniors/les-residences-autonomie-pour-qui*

Les résidences autonomie accueillent des personnes âgées autonomes qui souhaitent vivre de façon indépendante tout en bénéficiant de services. Elles comportent des logements individuels et des espaces communs dédiés à la vie collective. Elles sont gérées majoritairement par des structures publiques, notamment les CCAS ou des structures à but non lucratif. Les résidents peuvent bénéficier de l'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) ou les aides au logement. Les résidents paient un loyer et des charges locatives. Certaines prestations peuvent être incluses.
Pour trouver une résidence autonomie dans votre secteur, vous pouvez consulter l'annuaire de la CNSA : *https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-residences-autonomie*

Résidences Services - *Site : https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/changer-de-logement/vivre-dans-une-residence-avec-services-pour-seniors/les-residences-services-pour-qui*

Les résidences services sont des logements privatifs pour les personnes âgées associés à des services collectifs. Les occupants peuvent être locataires ou propriétaires. Les résidences services sont gérées par des structures privées commerciales ou associatives.
Pour trouver une résidence service dans votre secteur, vous pouvez consulter l'annuaire de la CNSA : *https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-ehpad-et-maisons-de-retraite*

FICHE STRUCTURE PARCOURS de Santé en Gériatrie

EHPAD – *Site : https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-dans-un-ehpad/les-differents-etablissements-medicalises/les-ehpad*

Les Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) sont des maisons de retraites médicalisées qui proposent un accueil en chambre. Ils s'adressent généralement à des personnes âgées de plus de soixante ans qui ont besoin d'aide et de soins au quotidien.
Chaque mois, le résident doit payer une facture qui se compose d'un prix d'hébergement et d'un tarif dépendance.
Il existe trois aides publiques qui peuvent aider à payer les frais d'hébergement et les frais liés au tarif dépendance :

- L'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH) sous réserve que l'établissement soit habilité à l'aide sociale
- Les aides au logement qui s'appliquent sur la partie facture relative au tarif hébergement
- L'Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissement qui s'applique sur la partie de la facture relative au tarif dépendance pour les personnes en GIR 1-2 et GIR 3-4
- Une réduction fiscale est possible pour les résidents imposables (*https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-dans-un-ehpad/aides-financieres-en-ehpad/la-reduction-dimpot-en-etablissement-dhebergement*)
- Les chèques énergie sont également acceptés (*https://www.chequeenergie.gouv.fr/*).
- Les soins et une partie du matériel médical sont pris en charge par l'Assurance maladie.

Pour trouver un EHPAD dans votre secteur, vous pouvez consulter l'annuaire de la CNSA : *https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-ehpad-et-comparateur-de-prix-et-restes-a-charge*

Au sein d'un EHPAD, on peut retrouver :

Une UHR (Unité d'Hébergement Renforcé), est un lieu de vie et de soins qui fonctionne nuit et jour. Cette unité propose sur un même lieu l'hébergement, les soins, les activités sociales et thérapeutiques pour des résidents ayant des troubles du comportement sévères qui altèrent la sécurité et la qualité de vie de la personne et des autres résidents. L'unité d'hébergement renforcée propose un hébergement de 12 à 14 personnes.

Un PASA (pôles d'activités et de soins adaptés) sont des espaces aménagés au sein des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Ils sont destinés à accueillir durant la journée des résidents de l'EHPAD atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie neuro-dégénérative et ayant des troubles du comportement modérés. Les PASA (pôles d'activités et de soins adaptés) ne proposent pas d'hébergement. Un PASA accueille au maximum 14 résidents pour proposer un accompagnement personnalisé.

Unité de Soins de Longue Durée (USLD) – *Site : https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/recherche?req=usld*

Les Unité de Soins de longue durée (USLD) sont des structures d'hébergement et de soins accueillant des personnes dont l'état nécessite une surveillance médicale constante. Elles accueillent majoritairement des personnes âgées de plus 60 ans et sont généralement adossées à un établissement hospitalier. La facturation se passe de la même façon qu'un EHPAD avec un tarif hébergement et un tarif dépendance. Il existe trois types d'aides publiques l'Aide Sociale à l'Hébergement, les aides au logement, l'Allocation Personnalisé d'Autonomie en établissement.

- USLD Hôpital Paul Brousse - 01 45 59 30 00
- USLD Hôpital Albert Chenevier - *Site : https://www.maison-retraite-selection.fr/maison-de-retraite/usld/11058-usld-albert-chenevier-ap-hp.html*
- USLD Hôpital Charles Foix - 01 49 59 40 00
- USLD Centre Hospitalier Les Murets – 01 45 93 75 64 – secretariat.usld@ght94n.fr – *Site : http://www.ch-les-murets.com/USLD/2/25*
- USLD Hôpital de Bicêtre – *Site : https://www.conseildependance.fr/maison-retraite/usld/le-kremlin-bicetre/val-de-marne-94/usld-hopital-bicetre-ap-hp*
- USLD Hôpital Emile Roux – 01 45 95 80 80
- USLD Centre Hospitalier Intercommunal de Villeneuve-Saint-Georges – Site : *https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/annuaire-ehpad-et-maisons-de-retraite/USLD/VAL-DE-MARNE-94/limeil-brevannes-94450/usld-henri-mondor-site-emile-roux/940022825*